

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 11 juillet 2023

portant délégation de signature du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse de l'inter-région GRAND NORD en matière d'actes relevant du domaine des ressources humaines

NOR : JUSF2318851A

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Nord,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de justice pénale des mineurs, et notamment ses articles R241-3 à R241-9 relatifs aux services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-534 du 24 mai 2005 portant déconcentration en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 janvier 2018 nommant Monsieur Philippe REYROLLE directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 juillet 2018 relatif à la déconcentration de certains actes de recrutement et de gestion des personnels relevant de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Arrête :

Article 1^{er}

En application de l'article 3 du décret du 24 mai 2005 susvisé, délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- Monsieur Mehidine FAROUDJ, magistrat du premier grade, directeur interrégional adjoint ;
- Monsieur Christophe DERYCKERE, attaché principal, directeur des ressources humaines de la direction interrégionale Grand-Nord ;
- Madame Hélène TOURNY (TISSEAU), attachée principale, directrice des ressources humaines adjointe à la direction interrégionale Grand-Nord.

à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes de recrutement et de gestion mentionnés à l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 juillet 2018 susvisé.

Article 2

En application de l'article 3 du même décret, délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- Monsieur Claude GARDANNE, directeur de classe exceptionnelle des services de la PJJ, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse du Nord ;
- Madame Françoise DEWAMIN, directrice de classe exceptionnelle des services de la PJJ, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Pas-de-Calais ;
- Monsieur Pascal CARBILLET, directeur de classe exceptionnelle des services de la PJJ, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Somme – Aisne ;
- Madame Anne-Sophie TERNISIEN, directrice hors classe des services de la PJJ, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Oise.

à l'effet de signer pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi que pour les agents contractuels, au nom du directeur interrégional, les actes de gestion relatifs à :

- l'octroi des congés annuels ;
- l'ouverture et le suivi du compte épargne-temps ;
- les autorisations spéciales d'absence accordées au titre de l'article 13 du décret du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique.

DIRPJJ GRAND NORD

CS 20009-123 boulevard de la Liberté

59042 LILLE CEDEX

Téléphone : 03 20.21.83.50

Courriel : dirpjj-grand-nord@justice.fr

Article 3

L'arrêté du 8 novembre 2021 est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice et affiché dans les locaux de chacun des services délégataires.

Fait le 11 Juillet 2023

Le Directeur Interrégional de la Protection
Judiciaire de la Jeunesse Grand Nord

Philippe REYROLLE